

**Atelier sur la Gouvernance Locale et
l'Allègement de la Pauvreté:
Enseignements tirés de l'expérience de
l'Afrique du Sud**

Tunis, Tunisie, Juin 21- 24, 2005

Introduction

- - Un nouveau gouvernement démocratique installé en 1994
 - Un système de gouvernement décentralisé
 - Négociations constitutionnelles multi-partites
 - La restructuration de l'État de l'Apartheid
 - L'élimination de la ségrégation raciale et des institutions de l'Apartheid
 - de 4 à 9 provinces;
 - de plus de 1000 municipalités vers 843 conseils de transitions
 - La logique de la réduction du nombre des municipalités:
 - Les Municipalités existantes étaient inopérantes et manquaient de bases de revenu durable et qui étaient orientés à servir des groupes raciaux de façons distinctes
 - Le Résultat
 - 284 municipalités voisines
 - - L'intégration accomplie des municipalités rurales et la prestation de service par les économies d'échelle.

La constitution et l'évolution de la gouvernance locale en Afrique du Sud

- Chapitre 3
 - Couvre trois sphères de gouvernement, c.a.d. nationale, provinciale et locale;
 - Enracine la gouvernance coopérative
 - Exige des sphères pour coopérer
 - Des municipalités organisées en catégories A, B et C;
 - Les municipalités ont leurs propres structures administratives ayant des pouvoirs législatifs et exécutifs;
 - Les plans 4 et 5 accordent les attributions
 - Le gouvernement national et le provincial sont chargés de la santé, l'éducation et le social
 - La gestion locale de l'électricité, l'eau et le réseau sanitaire mais il fournit aussi d'autres prestations publiques
- Chapitre 13 (227) et (229)
 - attribue les sources de revenu perçus, à l'échelle nationale, autre allocation émanant du revenu du gouvernement national, de façon conditionnelle ou inconditionnelle
 - - Les taxes sur les biens immobiliers, les taxes ajoutées sur les honoraires des services rendus par ou pour le compte de la municipalité et qui soit autorisé par la législation nationale; autres taxes et droits perçus à excepté l'impôt sur les revenus, la T.V.A., la taxe sur les ventes en général ou les taxes douanières
- - Section 155 (1)
- - Exige des sphères nationales et provinciales pour aider et attribuer le pouvoir aux municipalités

... Suite

- La constitution appelle à une prestation durable des services municipaux
 - Les services définis partiellement dans la constitution et la législation
- Le projet de loi du gouvernement local (1998) établit la vision
 - Se penche sur les défis tels que la séparation des espaces et les retards des travaux d'infrastructure
 - Donne des directives sur la redistribution souhaitée des ressources, l'investissement dans l'infrastructure et la compétence administrative
 - Appelle à l'intégration et propose un système fiscal intergouvernemental pour l'équité et la redistribution
- Document du cadre général de l'FFC (1998)
 - Présente des mécanismes de financement pour le gouvernement local
- La vision d'un gouvernement local évolutif a aboutit a un nombre de législations

■ ... Suite

- **La loi de la gestion financière municipale (2004)**
 - Modernise la gestion budgétaire et financière
- **Les relations fiscales intergouvernementales**
 - L'enracinement de la gouvernance coopérative dans la constitution
 - La liaison entre la politique, la planification et la budgétisation est critique;
 - Les institutions clés sont les Minmecs, le conseil de budget, le forum de budget, Salga, FFC, le cabinet élargie, le cabinet national, les conseils exécutifs provinciaux et locaux
 - Le FFC joue un rôle critique/en données recommandations sur la répartition du revenu dix mois avant la soumission du budget pour approbation
 - Le conseil de budget et le forum de budget sont aussi importants car ils filtrent / acheminent les informations au cabinet élargi
 - Le Cabinet Élargi est l'instance coopérative suprême qui conseille le cabinet national sur les allocations du MTEF

Le revenu du gouvernement local

- Il y a des disparités dans l'économie des municipalités locales, la capacité de collecte de revenu et la capacité de concrétisation
 - Le système intergouvernemental de transfert vise à relever certaines de ces disparités
 - Trois filières de transfert, en l'occurrence le partage équitable, l'infrastructure et autres allocations conditionnelles et inconditionnelles
- La part équitable est une allocation inconditionnelle au niveau local
 - Proposée pour dynamiser la réalisation progressive des besoins de base;
 - Établit horizontalement à travers la formule LES
 - La consolidation de l'allègement de la pauvreté a été mise en exergue récemment
- L'allocation municipale pour l'infrastructure est ciblée pour les retards des travaux d'infrastructure et les nouvelles infrastructures là où elle n'existent pas
 - Elle est actuellement concentrée sur le renforcement de capacité au sein des municipalités

Les réalisations et les défis

- -Les réalisations
 - Un système sain de relations fiscales intergouvernementales
 - -Intégré dans la constitution et la législation
 - Une forte culture de gouvernance coopérative
 - Des institutions raisonnablement fonctionnelles
 - -visant l'enracinement de l'esprit de gouvernance coopérative
 - -Le conseil de budget, le forum de budget, Minmecs, le cabinet élargie, etc
 - -Fixe objectivement les mécanismes de (transferts) et d'allocation de revenu
 - -Une approche basée sur une formule
- Les Défis
 - l'alignement de la mise en application de la politique avec les objectifs de la politique nationale
 - -L'allègement de la pauvreté est une préoccupation nationale de premier rang
 - -La mise en application au niveau local (essayons d'établir un équilibre entre les besoins locaux et les priorités nationales? Faisons face aux disparités au niveau municipal? Services de base gratuits)
 - -La coordination de la politique et de la planification
 - -Circulation des fonds, le cadre légal et réglementaire, conflits des priorités, l'inertie administrative, etc
 - -Le contrôle et l'évaluation de façon verticale et horizontale
 - -L'absence d'un cadre efficace et autres mécanismes
 - -Absence de compétence
 - -Incapable de mener une évaluation rigoureuse des besoins de la communauté
 - -Les écarts entre IDPS, PGDSs et les objectifs nationaux globaux

Conclusion et recommandations

- **L'allègement de la pauvreté et la gouvernance locale**
 - La prévoyance d'infrastructure partagée est essentielle pour réduire la pauvreté dans les biens et les compétences
 - Les municipalités jouent un rôle important à cet égard
 - Les municipalités n'ont pas été efficaces, concernant la réduction de la pauvreté dans les revenus
 - Ceci est dû aux moyens limités qu'elles ont à leur disposition pour pouvoir influencer l'investissement dans le secteur privé
 - Les pouvoirs et les activités des municipalités ne correspondent pas directement aux objectifs du Millénaire pour le développement